

Association Lozère Histoire et Généalogie

3^E. 2930, AD Lozère, relevé par Philippe Maurice

Registre protocole, *libri vocati Nostra*, reçu par Jean Torrent, notaire royal de Mende

Au folio 264, Jean Torrent est dit fils de feu Etienne Torrent, défunt notaire de Mende.

1 feuillet avec numéro de cote du registre

3 feuillets de table analytique

f° 6, le 1^{er} janvier 1508 (ns), contrat de mariage entre Michel Rescossier, fils de feu Georges, de Chirac, teinturier habitant Mende, et Jeanne Delclaus, fille de feu Laurent, de Mende. Marguerite, veuve dudit Laurent, mère de la mariée, lui constitue en dot cinquante-cinq livres tournois, deux robes de la valeur de quinze moutons or, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de l'héritier de feu Etienne Valmalle, défunt prêtre de Mende, en l'étage haut, en présence de Privat Daude, laboureur de Saint-Gervais, Pierre Raynald, blanchisseur, Pierre Baldos, prêtre hebdomadier de Mende, et Mathieu Astruc, prêtre bénéficiaire de Mende. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à sa mère.

f° 9v°, le 14 janvier 1508 (ns), vente par Nicolas Chapelain, meunier de Mende, et Agnès Destrects, fille d'Etienne, de Mende, à Etienne Destrects, tailleur de Mende, d'un ort donné en dot à ladite femme, selon contrat reçu par Jean Vital, prêtre et notaire de Mende, contre quinze livres tournois. Avec quittance dotale par lesdits Nicolas et Agnès au dit Etienne, de quinze livres en déduction de la dot.

f° 13, le 28 janvier 1508 (ns), cession en nouvelle emphytéose par noble Hélie de Châteauneuf, protonotaire apostolique, et Charles de Grandmont, chanoines de Mende, et baillis du chapitre de Mende, à Antoine Chapelain, serrurier de Mende, d'un champ sis au Rieucros, ou à Comberose. Fait en la cathédrale, en présence d'Etienne Malachane et Mathieu Astruc, prêtres bénéficiaires de Mende, Jaucelin Masot, prêtre rotier, et Jean Cordesses, tisserand de Mende.

f° 16, le 4 mars 1508 (ns), vente par Pierre Charles le vieux, de Nogaret (Badaroux), à Jean Valentin, fils de feu Vital, de la Rouvière, d'un pré sis à la Rouvière, contre vingt-sept moutons or et demi. Fait à Mende, en la présence de Bernard Cruvelier, prêtre de Nogaret.

f° 18, le 18 mars 1508 (ns), cession en nouvelle emphytéose par le chapitre de Mende, à Pierre Badaroux, fils de feu Pierre, de la Rouvière, d'une borie longtemps vacante qui fut à Privat Nogier, de la Rouvière. Fait à Mende, en la maison canoniale d'Hélie de Châteauneuf, en présence de François Maurin, cleric d'Allenc, à présent de Mende, Pierre Prun, capitaine de Laubert, Louis Fabri, cleric du diocèse de Vivarais, serviteur d'Hélie, Vital Merlin, de Marvejols, et Pons Atger, chanoine de Mende.

f° 21, le 24 mars 1508 (ns), obligation d'Antoine Bolet, fils de feu Raymond, du Lac (Brenoux), envers Jean Malaval, fils de feu Blaise, de la Venède (Brenoux), de onze moutons or qu'il promet de solder d'ici à cinq ans.

f° 23v°, le 1^{er} avril 1508, vente par Pierre Chausse, de Gilete (La Capelle), à Claude Jori, de Montinhac (La Malène), d'une pièce de terre sise à Montinhac, contre cinq livres tournois. Fait à Mende, en présence de Richard Pellissier, prêtre de Mende.

f° 26, le 8 avril 1508, vente à Jean Maurin, de Pelouse (la Rouvière), par André Costa, de Pelouse, d'un champ contre treize livres tournois.

f° 28v°, le 24 avril 1508, testament de Pierre Crosat le vieux, du Chastelnouvel, qui élit sépulture au cimetière de Saint-Gervais au tombeau de Catherine, sa chère femme, et qui adresse des legs à Pierre Crosat, son fils, à Catherine et Jeanne, ses filles, et qui nomme héritier universel son autre fils, Guillaume. Fait en la maison du testateur, en présence de Pierre Peytavin le vieux, de Croset.

f° 31, le 29 avril 1508, vente par Pierre et Pierre Salaville, oncle et neveu, et André de Via, neveu dudit Salaville également, du Chastelnouvel, à Pierre Strade, prêtre de Mende, chapelain de la chapelle fondée par Guillaume Chasot, du Chastelnouvel, d'une émine de seigle, mesure de Mende, contre onze moutons or et sept gros. Fait à Mende, en présence de Privat Dumond, prêtre bénéficiaire de Mende, et Vital Murat, clerc de Mende. Avec promesse de revente.

f° 36, le 1^{er} mai 1508, quittance des biens familiaux par Arnald Rog, fils de Jean, originaire de Malaval (Brenoux), à présent de Sainte-Hélène, qui a contracté mariage avec Marguerite Parent, de Badaroux, à son père et à son frère, Guillaume Rog, moyennant la somme de quatre-vingt-trois livres tournois, six brebis et trois cannes de tissu burel.

f° 38v°, le 13 mai 1508, contrat de mariage entre Etienne Ebrard, fils de feu Antoine, de Colombèche (Born), et Isabelle Rodier, fille de Jean, de Combes (Born). Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures, deux linceuls et un capuchon en tissu de France. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père

f° 43v°, le 13 mai 1508, contrat de mariage entre Blaise Ponhet, de Faugères (Rieutort), et Mondette Malet, fille de probe homme Pierre Malet, de Chabannes (Saint-Gervais), veuve de Pierre Dumas, d'Altayrac. Le père de la mariée lui constitue en dot cinquante livres tournois, deux couvertures, deux linceuls, une robe en tissu de France et une gonelle en tissu teint du pays. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.

f° 48v°, le 26 mai 1508, vente par Jacques Michel, de Chalhac (Saint-Etienne-du-Valdonnez), à Bertrand Geymars, sous-sacriste et bénéficiaire de Mende, de quinze sous tournois de cens à la Saint-Michel, contre quinze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 52v°, le 16 juin 1508, vente par Claude André, tisserand de Mende, à Guillaume Baro, mercier de Mende, d'un champ et une safranière contigus, contre trente-quatre moutons or. Fait à Mende, en présence d'Astorg D'Alvernhe, Vital Vachery et Michel Cobe, tisserands.

f° 54v°, le 18 juin 1508, quittance par Vital Galtier, fils de feu Jean, de Saint-Martin du Born, à Pierre Galtier, de Pelouse (la Rouvière), fils dudit feu Jean, de huit livres tournois que Jean et Pierre lui devaient pour sa légitime.

f° 56, le 25 juin 1508, contrat de mariage entre Jacques de Lafont, fils de Jean, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), et Hélix Bedos, fille de feu probe homme Pierre Bedos, de Pommiers (Cultures). Puis Jean Bedos, fils dudit feu Pierre et frère de la mariée lui constitue en dot cinquante livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en présence de Guillaume Mercier, Antoine Albi, tous deux de Pommiers, Jean de Lafont, fils de Laurent, Jacques Arbosso, de Peyrefiche. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère.

f° 59, le 24 juin 1508, vente par Jean de Lafont, fils de feu Laurent, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), à Guillaume de Lafont, fils de Jean, dudit lieu, d'une maison ou chasal sise audit lieu, contre dix moutons or.

f° 61, le 14 juillet 1508, testament de Jacques Peytavin, fils de feu Privat, de Saint-Martin du Born, qui élit sépulture au cimetière du Born, au tombeau de ses parents, et qui, après ses divers legs pieux, adresse des legs à sa femme, Hélix, à sa mère, Catherine, femme de Jean Roche, son beau-père, à tout posthume à naître de sa femme, à Jacques Peytavin, son oncle, hôte de Mende, à Jean et Bertrand Peytavin, ses oncles, puis qui nomme héritier universel son fils, Jacques Peytavin. Il nomme exécuteurs testamentaires Jacques Velayt, notaire de Mende, Jean Roche, son beau-père, et ledit Jacques Peytavin, son oncle. Fait en sa maison, où il est malade, en présence de François Sarrazin, curé du Born, Jean Roche, de Rosses (Allenc), Jacques Peytavin, hôte de Mende, Antoine Dumas, tailleur d'Altayrac, Antoine Raymond, Jean Raschas, Etienne Marquo, de Saint-Martin, et Raymond Donarel, d'Altayrac.

f° 64, le 13 août 1508, quittance par probe homme Antoine Arzalier, fils de feu Jean, originaire du Born, à présent de Montpellier, à son oncle, Antoine Arzalier, fils de feu Vital, de tous ses droits familiaux. Fait à Mende, en présence de Jean Sabatier, prêtre bénéficiaire de Mende.

f° 65, le 2 septembre 1508, vente à Jean Sales, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), par Antoine Tranchaceps, de Chanteruéjols, d'un champ sis à Chanteruéjols, contre dix moutons or. Fait à Mende, au couvent des carmélites, en la chapelle Saint-Michel à côté de l'autel Saint-Mamet, en présence de Claude Chapsier, notaire, de frère Arnald de Saint-Bauzile, carmélite. Avec promesse de revente.

f° 68, le 13 septembre 1508, vente à Jacques Pradier, de la Rouvière, par Etienne et Jean Baret, frères, de Pelouse (La Rouvière), ledit Jean Baret majeur de quinze ans mais mineur de vingt-cinq, d'un pré quasi-herme sis à Pelouse, contre quinze livres tournois.

f° 70v°, le 14 septembre 1508, contrat de mariage entre Pierre Pons, fils de feu Etienne, originaire d'Esclops (Servières), habitant de Mende, et Astruge Durand, fille de Jean Durand, brassier de Mende. Le père de la mariée lui assigne en dot dix livres tournois. Puis, François Versapuech, prêtre bénéficiaire de Mende, par amour de dieu et par piété, donne en augment de dot quinze livres, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, à savoir contre la somme dix livres tournois et le reste en céréales. Il donne aussi l'usufruit d'un ouvroir sis à Mende, pan de Claustre. En contepartie, ladite Astruge donnera quittance à François de tous les droits qu'elle a dans un ort dudit Versapuech. Puis, Jean Dulac, de Saint-Etienne-du-Valdonnez, oncle d'Astruge, lui donne en augment de dot dix livres tournois.

f° 73, le 14 septembre 1508, contrat de mariage entre probe homme Jean Velayt, fils de feu Jean, de Vitrolles (Rieutort), et Marguerite Avinhon, fille de feu Etienne, du Boschet (Rieutort). Puis, probe homme Antoine Bonicel et Agnès, fille et héritière dudit Etienne Avinhon, du Boschet, femme dudit Antoine Bonicel, constituent en dot cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en la maison de probe homme Philippe Avinhon, marchand de Mende, en l'étage du milieu, en présence de Guillaume Bonet, du Boschet, Bertrand Dieulofez, dudit lieu, Vital Brugier, de Pigieyres, et Jean Clément, fils de Jean, par moi Jean Torrent, notaire royal. Avec quittance des biens familiaux par la mariée.

f° 76v°, quittance des biens familiaux par Louise Atgier, fille de Jean, future femme d'Etienne Bigose, tailleur de Mende, majeur de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à son père, Jean,

pareur de draps, étant assez dotée par son contrat de mariage reçu par Gérald Cortusson, notaire public de Mende. Avec quittance dotale par ledit Etienne Bigose audit Jean Atger.

f° 78v°, le 17 septembre 1508, transaction entre Durand Companh, de Montet (Saint-Etienne-du-Valdonnez), d'une part, et Vital Cruvelier, tisserand de Mende, et Hélix, sa femme, veuve et héritière de Jean Companh, tisserand de Mende, par le moyen de sa fille, Jeanne, morte pupille après le décès dudit Jean COMpanh. Durand est le frère de Jean.

f° 80v°, le 20 septembre 1508, testament de Pierre Salaville, fils de feu Privat, du Chastelnouvel (Saint-Gervais), qui adresse des legs à Catherine, Agnès, Marguerite et autre Catherine, ses filles à marier, à Jeanne, sa femme, Bertrand, son frère, Private, sa sœur, et qui nomme héritier universel son fils, Jacques Salaville. Il nomme exécuteurs testamentaires Pierre Salaville, son oncle, et Jacques Salaville, du Chastelnouvel. Fait au Chastelnouvel, en présence desdits Pierre et Jacques Salaville, du Chastelnouvel, Durand *Gleisa*, de Méjantel (Barjac), Jean Rochebaron, Antoine Constans, Guillaume Pipin et André de Lama, du Chastelnouvel.

f° 83, le 29 septembre 1508, vente par Pierre Strade, prêtre de Mende, comme chapelain de la chapelle fondée par Guillaume Chasot, en son dernier testament, avec conseil d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais, exécuteur testamentaire et patron de ladite chapelle, à Antoine Jouvenel, du Chastelnouvel, d'une maison ou chasal qui fut audit Guillaume Chasot, sise à Chastelnouvel, dans le *castrum sive fort*, confrontée aux maisons du chapitre de Mende, par-dessous au portail dudit château, avec la maison dudit château, avec la maison de Jean Jouvenel et avec la maison de l'acheteur, contre trente livres tournois.

f° 86, le 29 septembre 1508, vente par ledit Antoine Jouvenel audit Pierre Strade, comme chapelain de ladite chapelle, de trois émines de seigle de rente, en mesure de Mende, contre trente moutons or. Avec promesse de revente.

f° 90v°, le 30 septembre 1508, vente par Jean Maurin, fils de feu Jean, de Valcrose (Gabriac), à Jean de Lafont, fils de Jean, de Chanteruéjols, d'un champ qu'il a acquis de feu Jean Latgier sis à Chanteruéjols, confronté au chemin qui va de Mende vers Chanteruéjols, au champ de l'héritier de Laurent de Lasfons, au champ d'Etienne Tranchaceps, et à la maison et l'ort de l'acheteur, contre quinze livres tournois. Fait à Mende, en présence de Vital de Furnil, clerc de Mende, et Raymond Rovelet, prêtre de Mende.

f° 93, le 7 octobre 1508, vente par Antoine Masso, fils de Jean, du Born, à François Sarrazin, prêtre et curé du Born, d'un setier de seigle de cens mesure de Mende, contre quinze moutons or. Fait à Mende, en présence de Vital Murat, clerc, Claude Assenat et Vital Durand, prêtres de Mende. Avec promesse de revente.

f° 97v°, le 10 octobre 1508, obligation d'Antoine Bolet, fils de feu Raymond, du Lac, envers Jean Malaval, fils de feu Blaise, de la Venède (Brenoux).

f° 101, le 11 octobre 1508, contrat de mariage entre Jean Galhard, barbier de Mende, et Genciane Aldegier, fille de feu Arnald Aldegier, tisserand de Mende. Pons Claret, frère de ladite Genciane, constitue en dot des biens paternels et maternels, à la mariée, soixante livres tournois, une cote en tissu de France, et une gonelle en tissu teint du pays. Fait à Mende, en la maison dudit Pons, en présence de Jacques Pons, François Romey et Guillaume Rogier, prêtres bénéficiaires de Mende, Jean Olivier, cordonnier, et Pons Gay, tisserand, de Mende.

f° 103, le 14 octobre 1508, contrat de mariage entre Jean Arzalier, fils d'Antoine, du Born, et Jeanne Donarel, fille de feu Guillaume, d'Altayrac. Françoise, veuve dudit Guillaume, et Jean

Donarel, son fils, d'Altayrac, constituent en dot à la mariée cinquante livres tournois, une cote en tissu de France et une gonelle en tissu teint du pays. Avec quittance des biens familiaux le même jour par Antonie Arzalier, fille d'Antoine, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, future femme d'Etienne Donarel, fils de feu Guillaume, d'Altayrac, à son père et à son frère, Antoine et Jean Arzalier. Puis donation pour cause de mariage par ledit Antoine Arzalier, à son fils, Jean Arzalier.

f° 110, le 16 octobre 1508, vente par Antoine Cobe, fils de feu Jean, de Pelgeires (Badaroux), à Jean Bonihols, du Born, d'un champ sis au Born, contre douze livres tournois.

f° 112v°, le 18 octobre 1508, vente par Jean Vinhol, fils de feu Vital, du Born, à François Sarrazin, prêtre et curé du Born, d'un setier de seigle de cens mesure de Mende, contre douze livres tournois. Avec promesse de revente.

f) 116v°, le 3 novembre 1508, obligation de Vital Pipin, de Rachas (Saint-Gal), envers Pierre Pinhard, de Granolhac (Saint-Amans).

f° 119v°, le 3 novembre 1508, transaction entre Guillaume Masso, fils de feu Blaise, originaire du Born, à présent de Saint-Bauzile, diocèse de Béziers, et son frère, André Masso, héritier de leur père, à propos de la légitime de Guillaume.

f° 122, le 3 novembre 1508, quittance par Bernard Constans, originaire de Saint-Martin du Born, à présent de *Guabio* (?), diocèse de Béziers, à Jean Constans, de Saint-Martin, fils et héritier de feu Guillaume, son frère, de vingt-cinq livres tournois dues pour ses droits familiaux.

f° 123v°, le 5 novembre 1508, vente par Guidon de la Panouze, protonotaire apostolique, chanoine de Mende, procureur de Guidon de Montpeyroux, son neveu, cochapelain de la chapelle Saint-Véran, selon procuration reçue par François Agasse, notaire de Mende, et avec l'accord de noble Jean Martin, protonotaire apostolique, chanoine de Mende et bailli du chapitre qui est collateur de ladite chapelle, à Martin Engles, bastier de Mende, de trente sous de cens, contre trente livres tournois, lequel cens avait été vendu le 31 octobre 1410 par Jean Torena, de Mende, et sa femme, Philippa, aux chapelains de Saint-Véran. Fait à Mende, en présence de Guillaume Garsin, hebdomadier, Claude Reboul, Gérald Fabri et Guillaume Fornier, prêtres bénéficiaires de Mende.

f° 125v°, le 5 novembre 1508, vente audit chapelain par Pierre de Lasfons, fils de Berton, tisserand de Mende, de trente sous de cens contre trente livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 131v°, le 8 novembre 1508, vente par *Sauverii* (sic) de Corsac, seigneur de Mezeri et Vallescure, de la cité de Mende, à Jacques Cortin, de Saint-Martin du Born, de la promesse de revente de cens à lui faite par Jean Boniol, du Born, d'un pré vendu par ledit Corsac audit Boniol, devant Vital Cortusson, notaire de Mende, contre sept livres tournois.

f° 134v°, le 10 novembre 1508, transaction entre Jean et Jacques Molinier, de Gaugne (Saint-Gervais), et Guillaume Mazel, fils de feu Raymond, de Laubert, à propos de la vente d'un champ.

f° 137v°, le 11 novembre 1508, vente par Etienne Jordan, fils de feu Antoine, de Pelouze (La Rouvière), à Jean Maurin, dudit lieu, d'un pré et d'un champ, contre dix-huit moutons or. Fait à Mende, en présence d'Antoine Dumas, d'Altayrac, Blaise Malaval, de Gerbald (Saint-Bauzile), et Denis Tondut, clerc de Serverette.

f° 140, le 15 novembre 1508, vente par Antoine Bolet, du Lac (Brenoux), à Gabriel Maurin, tisserand de Mende, d'un pré contre quinze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 145, le 18 novembre 1508, vente par Antoine Bolet, fils de feu Raymond, du Lac, à Jean Malaval, fils de feu Blaise, dudit lieu, de la promesse de revente d'un champ dit « Loperas », sis au Lac, qu'il lui avait faite, selon acte de vente le 4 décembre 1505, contre six livres tournois.

f° 148, le 18 novembre 1508, quittance par Jacques Salaville le vieux, du Chastelnouvel, à Etienne Fabri, de Colombèche (Born), de vingt livres tournois, et de trois autres livres tournois, d'une gonelle, deux couvertures et deux linceuls en diminution de la dot d'Agnès Fabri, femme d'Etienne, fils dudit Jacques Salaville.

f° 149v°, le 20 novembre 1508, quittance par Jacques Linhol, dit Bardel, sellier de Mende, à maître Jean Agasse, notaire de Mende, de cent livres tournois d'une part, de dix autres livres tournois pour le lit de dot, et d'une gonelle en tissu de France, reçues des mains de maître François Agasse, notaire, fils dudit Jean Agasse, pour la dot constituée par ledit Jean à sa fille, Saura Agasse, avec ledit Jacques Linhol. Fait à Mende, en présence de Jean Chavalier le vieux, marchand, et Vital Chabrit, notaire.

f° 150v°, le 26 novembre 1508, quittance par Raymond Vital, fils de feu Etienne, du Chastelnouvel, à Etienne Boyer, fils de feu Jacques, de Fauzières (Rieutort), de huit livres tournois constituées en dot par ledit feu Jacques Boyer à Isabelle Boyer, avec ledit Raymond Vital.

f° 152, le 27 novembre 1508, quittance dotale générale par Jean Garnier, brassier de Mende, et Private Garnier, héritiers de Guigone Borrella, leur mère, ladite Private avec licence d'Antoine Malachane, son mari, de la dot constituée par Etienne et Jean Borrelli, père et fils, de Gerbald (Saint-Bauzile), audit Jean Borrelli, héritier de son père, feu Etienne, absent, représenté par Vital et Guillaume Borrelli, fils dudit Jean Borrelli, de toute la dot de leur défunte mère, constituée par acte reçu par Galhard Jalvin, défunt notaire de Mende. Fait à Mende, en présence de Gaspar Gervais, prêtre de Mende.

f° 154, le 6 décembre 1508, vente par Jacques Planchon, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, avec l'accord d'Antoine Delrieu, son beau-père, de Badaroux, à Jean Seguin, du Chastelnouvel, d'une maison, d'un chasal et d'un ort sis à Chastelnouvel, et un étage sis dans le château, confrontés en la partie supérieure à l'étage du vendeur, et à la maison d'Etienne Fournier, de Croset, au mur du château, à la maison de Jean Jouvenel, et avec Etienne Mazel, de Coulagnet, contre soixante moutons or.

f° 157, le 8 décembre 1508, testament de Laurent Vital le vieux, du Chastelnouvel, qui adresse des legs à Arnalde, sa fille, à Hélix, sa fille, femme de Jean Peytavin, de Croset, à Bertrand, son frère, à Imberte, sa femme, et qui nomme héritier universel Bertrand, son fils.

f° 159, le 9 décembre 1508, cession par Antoine Montet, fils et héritier de Privat Montet, de Bramonas (Barjac), pour le paiement du reste de la dot constituée autrefois à Antonie Montet, femme de Pierre Vital, par acte de Jean Ros, notaire de Mende, audit Pierre Vital, et à son fils, Jean Vital, et aux autres enfants de Pierre, de deux champs sis à Bramonas, et d'une pièce herme. Avec quittance dotale générale par les Vital audit Montet.

f° 162v°, le 6 décembre 1508, quittance par Jean Pla, fils de feu Jaucelin, de Raspalhac (Gabrias), comme mari d'Antonie Meyssonier, à Bertrand Meyssonier, de Coulagnet (Saint-

Gervais), de quatre livres tournois en diminution de la dot de sa femme constituée devant Vital Corier, notaire de Servièrre.

f° 164v°, le 5 janvier 1509 (ns), quittance par Agnès Marquo, fille de feu Guillaume Marquo, de Saint-Martin du Born, femme de Pierre Bachalar, audit Pierre Bachalar, de huit livres et quinze sous qu'il a apportés en ses biens.

f° 166, le 6 janvier 1509 (ns), contrat de mariage entre Guillaume Crosat, fils de feu Pierre, du Chastelnouvel, et Philippa Julien, fille de Durand, de Féliesson (Saint-Bauzile). Le père de la mariée lui donne en dot quarante livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en présence d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais, Pierre Bauzile, capitaine du Chastelnouvel, Guillaume Vanel, tisserand de Mende. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à Durand et Jean Julien, ses père et frère.

f° 171, le 6 janvier 1509 (ns), contrat de mariage entre ledit Jean Julien, fils de Durand, et Catherine Crossat, fille de Pierre Crosat défunt. Le susdit Guillaume Crossat constitue en dot à sa sœur quarante livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée, puis donation pour cause de mariage avec réserves de Durand Julien à son fils, Jean Julien.

f° 177, le 13 janvier 1509 (ns), quittance par Raymond Vital, fils de feu Etienne du Chastelnouvel, comme héritier universel dudit Etienne Vital (qui est alors dit frère de Raymond !), à Etienne Dedet, de Bragonesse (Servièrres), de sept livres tournois, en diminution de la dot de Marguerite Dedet, femme dudit Etienne Vital et sœur dudit Etienne Dedet.

f° 179v°, le 15 janvier 1509 (ns), échange de biens entre Mathieu Astruc, comme chapelain de la chapelle Saint-Etienne de la cathédrale de Mende, et Claude Chapsier, notaire de Mende. Avec pacte et obligation.

f° 184, le 20 janvier 1509 (ns), échange de biens entre Guillaume Panc, chaussetier de Mende, et Pierre Vital, dit Bayrac, et sa femme Françoise, du Chastelnouvel. Fait à Mende, en présence de Vital Durand, prêtre bénéficiaire de Mende, et Guillaume Orlhac, prêtre rotier de Mende.

f° 187v°, le 10 mars 1509 (ns), quittance par Pierre Colhon, de Malassanhe (Rieutort), mari d'Agnès Pipin, à Jean et Jean Pipin, frères, fils d'autre Jean le vieux, de Villeneuve (Saint-Gervais), de neuf livres tournois en déduction de la dot qu'ils ont constituée devant Vital de Roquoles, défunt notaire de Mende. Fait à Mende, en présence de Claude Tribulat, notaire de Mende, et Etienne Fort, prêtre cellérier du chapitre de Mende.

f° 189v°, le 22 mars 1509 (ns), quittance par Jacques Linhol, dit Bardel, de Mende, mari de Saure Agasse, à Jean Agasse, notaire de Mende.

f° 191, le 31 mars 1509, quittance par Pierre Aribald, de Salelles (Allenc), mari de Marguerite Delcros, à Colombe Delcros, femme de Jean Tondut, du Mazel-Chabrier (Born), de neuf livres tournois de la dot constituée par acte reçu par mon géniteur.

f° 192v°, le 4 avril 1509, vente par Guillaume Marco, du Born, à Antoine Dumas, tailleur de Saint-Martin, d'un champ contre neuf livres tournois.

f° 195v°, le 16 avril 1509, quittance des biens familiaux par Pierre Yssartel, originaire d'Anduze, à présent hôte à Mende, à Pierre et Jaucelin Yssartel, d'Anduze, de tous ses droits

familiaux, moyennant la somme de soixante moutons or. Fait à Mende, en la maison de la femme dudit Pierre Yssartel, en présence de noble Robert Gleise, marchand d'Anduze, et Urbain Bon, hôte de Mende. Puis le 5 novembre 1510, quittance de ladite somme par ledit Pierre auxdits Pierre et Jaucelin.

f° 198, le 16 avril 1509, quittance dotale par Hélix, veuve d'Etienne Pascal, du Chastelnouvel, comme tutrice de leurs enfants, à Raymond Vital, fils de feu Etienne, dudit lieu, de huit livres tournois en diminution de la dot autrefois constituée à Alaycette, veuve de Pierre Pascal, aïeule desdits enfants, ainsi que de deux linceuls.

f° 199v°, le 2 mai 1509, testament de Guillaume Tichit, du Chastelnouvel, qui adresse des legs à tout posthume à naître de sa femme Falquette, et qui nomme héritier universel son fils, Jean Tichit.

f° 201, le 3 mai 1509, vente par Jacques Planchon, fils de Pierre, du Chastelnouvel, à Jean Seguin, du Chastelnouvel, d'un champ contre quinze livres tournois. Fait à Mende en présence de Jean Chabert, barbier de Mende.

f° 203, le 3 mai 1509, contrat de mariage entre Jean Pipin, fils de feu Jacques, de Villeneuve (Saint-Gervais), et Guizette Crosat, fille de feu Jean, de Colagnes-Hautes (Rieutort). La mariée se constitue tous ses droits familiaux. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à Pierre Collier, de Pelgeires (Badaroux), et quittance par la mariée à Antoine Toreyrie, de Vitrolettes (Rieutort), et à Jean *Laboratoris*, fils de feu Pierre.

f° 209v°, le 4 mai 1509, désarmortissement par Jean de La Panouze, Pons Atger, Antoine d'Apcher, de Châteauneuf (Hélie ?), Jean Martin le jeune, Guillaume et Raymond de Grandmont, chanoines de Mende, nul autre chanoine n'étant à Mende, qui commettent Robert de Grandmont, préchantre et chanoine de Mende, pour désamortir au nom du chapitre qui patron de la chapelle Saint-Etienne fondée en l'église de Mende, un ort de ladite chapelle sis au faubourg que Mathieu Astruc, prêtre de ladite chapelle, a cédé en échange à maître Claude Chapsier. Fait à Mende, en présence de Jean Melzac, prieur ou chapelain de la Croix en ladite église, bénéficiaire, et Guinet Vanel, prêtre rotier de Mende. Suivi de l'amortissement par le chapitre de la maison rurale sise au pan d'Auriac que Chapsier a donnée à ladite chapelle.

f° 214, le 9 mai 1509, vente par Vital Garin et Agnès, sa femme, fille et héritier de feu Etienne Masot, du Chastelnouvel, à Guillaume Vital, fils de Vital Vital, dudit lieu, d'un champ, contre quinze livres tournois.

f° 216, le 26 mai 1509, quittance par Privat Meysonier, dels Chalvetz (Servières), à Privat Constans et Etienne Fabri, de Colombèche, de cinq livres tournois constituée en dot par ledit Privat Constans, à Jeanne Fabri, fille de Pierre, de Saint-Amans, avec Raymond Meysonier, selon acte reçu par Louis Verdier, notaire de Servières.

f° 218v°, le 27 mai 1509, donation universelle par Guillaume Robert, prêtre de Mende, en raison de ses services, à sa sœur, Astruge Robert, veuve de Jacques Palet, de Mende, pour lui permettre de vivre honnêtement en veuvage, avec rétentions.

f° 219v°, le 22 juin 1509, vente par Jean de La Panouze et Jean Martin le vieux, chanoines et baillis du chapitre de Mende, à noble Antoine d'Apcher, chanoine de Mende, d'une maison sise pan de Claustre qui fut autrefois à Pierre Salvat, défunt tisserand de Mende, contre quinze livres tournois. Fait à Mende, en présence de Jean Vital, bénéficiaire de Mende, Jean Martin et Guillaume Gordon, rotiers, tous trois prêtres.

f° 222, le 6 juillet 1509, licence donnée par Bertrand de Cénaret, bachelier en décret, prévôt de Mende, à Jean Paparel le vieux, de Badaroux, et sur la demande de celui-ci, de faire paître ses animaux et de prendre du bois mort aux terroirs de Meysayrac, Escosses et Puech-Chalvel, avec un droit d'entrée de trois écus or et un cens annuel à la Saint-Michel de trois sous.

f° 224, le 13 juillet 1509, licence donnée par Robert de Grandmont, préchantre, Jean de Grandmont, bachelier en décret, Jean Martin le vieux, protonotaire apostolique, Pons Atger, bachelier dans les deux droits, Antoine d'Apcher, Hélie de Châteauneuf, protonotaire apostolique, Jean Martin le jeune, Guillaume et Raymond de Grandmont, chanoines de Mende, réunis en chapitre, audit Jean Martin le jeune, chanoine de Mende, de faire ouvrir une porte dans sa maison canoniale. Fait en présence de Jean Vanel, prêtre bénéficiaire de Mende.

f° 225, le 5 août 1509, quittance par Astruge Borrella, fille de feu Pierre Borrelli, femme de Jean Robert, muletier de Mende, à Etienne Bertin, fils de feu Etienne, de Mende, de six livres tournois, outre les autres reconnaissances et en déduction de la dot constituée à Pierre Borrelli et Claude Bertin, devant Jean Julien, notaire de Mende.

f° 226v°, le 18 août 1509, quittance des biens familiaux par Jean Masso, fils de feu Pierre, originaire du Born, à présent de Vialatelle (Lanuéjols), à Privat Masso, fils de feu Pierre, du Born, son frère, moyennant seize livres tournois.

f° 228, le 24 août 1509, contrat de mariage entre Guillaume Rome, peigneur de Mende, originaire de Chassat (Saint-Martin d'Augeac, diocèse d'Uzès), et Isabelle Salaville, fille de Durand Salaville, de Ribennes. Le père de la mariée donne en dot trente-trois livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.

f° 231v°, le 29 août 1509, testament de probe homme Pierre Dumas, de Chaumette (Saint-Gervais), qui adresse un legs à la confrérie de saint Antoine dont il est confrère, et qui adresse des legs à son frère, Bertrand, à Alaycette, sa fille, à Antonie, sa femme. Il nomme héritière universelle, Antonie, sa fille, à laquelle il substitue tout posthume de sa femme, puis son frère, Jean, puis Bertrand. Il nomme exécuteurs testamentaires, Bertrand Chaptal, tisserand de Mende, et ses frères Jean et Bertrand Dumas. Fait à Chaumette, en sa maison, en présence de Pierre Strade, Jaucelin Masot, prêtres, Pierre Ajassin, clerc, Bertrand Chaptal, tisserand, Denis Tondut, clerc, de Mende, Pierre Massadaur, clerc, fils de Jean, de Chalette, et Bartholomé Bermond, fils de Pierre, de Mende.

f° 234v°, le 2 septembre 1509, contrat de mariage entre Pierre Malafosse, fils de feu Pierre, de Montialoux (Saint-Bauzile), et Françoise Rampon, fille de feu Pierre, de Mende. Claude Rampon constitue en dot à sa sœur douze livres tournois, deux robes, à savoir une cote en tissu violet qui fut à sa mère Blanche, et une gonelle en tissu teint de Marvejols. Fait à Mende, en la maison de Jaucelin Durand, de Chadenet, en l'étage du milieu, en présence de Claude Fabri, d'Anglade (Brenoux), Guigon Planas, de Villeneuve (Saint-Bauzile), Jean Baldit, prêtre bénéficiaire de Mende, Antoine Galieyres, portefaix, de Mende, et Jacques Jouvenel, tailleur de Mende.

f° 237v°, le 2 septembre 1509, quittance des biens familiaux par Françoise Rampon, fille de feu Pierre Rampon, de Mende, majeure de dix-huit ans, mineure de vingt-cinq, future femme de Pierre Malafosse ; ayant été dotée par son frère, Claude Rampon, sur les biens familiaux, elle donne quittance des biens familiaux à Claude Fabri, et sa femme Simonde, d'Anglade, moyennant dix livres tournois.

f° 239, le 21 septembre 1509, vente par Vital Balmeles, de Villeseule (Allenc), à Vital Crecy, de Villeseule (Allenc), d'un pré sis audit lieu, appelé *lo prat de la Ribieyra*, et un autre pré appelé *lo Pontet*, contre vingt livres tournois. Fait à Mende, en présence de Pierre Tessier, prêtre de Chadenet, et Astorg Achard, tisserand de Mende.

f° 243, le 21 septembre 1509, vente par Vital Creci, de Villeseule (Allenc), à Pierre Ebrard, de Combettes (Châteauneuf, diocèse de Mende), d'un pré sis à Combettes, contre vingt livres tournois.

f° 246, le 29 septembre 1509, quittance par Agnès Vidal, veuve de Barthélémy Brugier, originaire de Peyre (Saint-Frézal-d'Albuges), à présent du Born, aux héritiers de Pierre Malaboche, de Colombèche (Born), représentés par Etienne Fabri, dudit lieu, de tout ce que ledit Pierre Malaboche lui devait.

f° 247v°, le 30 septembre 1509, quittance par Jean Peytavin, fils de feu Pierre, de Croset (Saint-Gervais), à Bertrand Vital, fils de feu Laurent, du Chastelnouvel, de douze livres tournois, une couverture, deux linceuls, une cote et une gonelle en diminution de la dot autrefois constituée par ledit Bertrand à Hélix, fille dudit Laurent Vital défunt, avec ledit Peytavin.

f° 249, le 28 octobre 1509, contrat de mariage entre Antoine Rocher, fils de feu Pierre, de Chabestras (Grandrieu), et Marguerite, fille de Guillaume Garin, du Born. Le père de la mariée lui constitue en dot soixante-trois livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls.

f° 251, le 28 octobre 1509, contrat de mariage entre Jean Rocher, fils de Denis, de Chabestras (Grandrieu), et Catherine, fille de Guillaume Garin, du Born. Le père constitue en dot soixante-trois livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls.

f° 253v°, le 28 octobre 1509, contrat de mariage entre Jean Garin, fils de Guillaume, du Born, et Antoine Rocher au nom de Jeanne Rocher, sa sœur, de Chabestras (Grandrieu). Ledit Antoine constitue à sa sœur soixante-trois livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation pour cause de mariage par ledit Guillaume Garin à son fils, ledit Jean, et quittances des biens familiaux par Marguerite Garin à ses père et frère Guillaume et Jean Garin, et par Catherine Garin aux mêmes, puis association et affrèrement entre Antoine et Jean Rocher, de Chabestras.

f° 264, le 6 novembre 1509, quittance par Raymond Arzalier le vieux, du Born, cassant toutes les autres reconnaissances reçues par feu Etienne Torrent, notaire de Mende, père du notaire récipiendaire, à Etienne Valentin, fils de feu Pierre, et Marguerite, veuve dudit Pierre, et à Pierre Valentin, fils de feu Pierre, du Lac (Brenoux), de quinze livres tournois en diminution de la dot constituée par lesdits Pierre et Etienne Valentin audit Raymond Arzalier, avec Marguerite Valentin, selon acte de dot reçu par feu Etienne Torrent, défunt notaire, père du notaire récipiendaire. Ledit Raymond promet de faire ratifier l'acte par son fils, Jean Arzalier.

f° 266, le 9 novembre 1509, vente par Gervais Astruc, sonnallier de Langogne, à Antoine Galière, portefaix de Mende, de la moitié d'un ort indivis, sis au terroir de la Vabre, faubourg de Mende, contre sept livres tournois. Fait à Mende, en présence de Jacques Paulet, tisserand, Philippe Robert, payrolier, de Langogne, et Denis Tondut, clerc de Serverette, à présent de Mende.

f° 268v°, le 10 novembre 1509, vente par Jean Nutrit, de Mazel-Chabrier (Born), à François Sarrazin, prêtre, curé du Born, d'un setier de seigle de cens mesure de Mende, contre douze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 272v°, le 10 novembre 1509, quittance par Jean Constans, de Saint-Martin du Born, à Guillaume Tichit, son gendre, dudit lieu, de six moutons or qu'il a apportés dans ses biens. Fait à Mende, en présence de Pierre Yssartel, hôte de Mende, Jean Hebrard, du Born, et Denis Tondut, clerc de Serverette.

f° 274, le 10 novembre 1509, quittance par Vital Garin et sa femme, Agnès, fille et héritière d'Etienne Nutrit, à Guillaume Vital, fils de Vital Vital, du Chastelnouvel, de quinze livres tournois dues pour l'achat d'un champ. Fait à Mende, en présence d'Etienne Bertin, prieur de Saint-Gervais, Denis Tondut, clerc de Mende, et Pierre Gisquet, de Changefèges (Balsièges).

f° 276, le 10 novembre 1509, revente par Jacques Salaville le vieux, comme ouvrier de l'œuvre du Chastelnouvel, à Vital Garin et Agnès, sa femme, fille et héritière d'Etienne Nutrit, du Chastelnouvel, de quinze sous tournois de cens contre quinze livres tournois, des vingt-quatre sous et six deniers tournois de cens que ledit Etienne Nutrit défunt, du Chastelnouvel, au principal, et Etienne Avinon, de Coulagnet (Saint-Gervais), avait vendus le 5 novembre 1498, à Pierre Salaville, du Chastelnouvel, alors ouvrier de l'œuvre de ladite église Saint-Dominique du Chastelnouvel, contre vingt-quatre livres et six sous tournois.

f° 277v°, le 10 novembre 1509, vente par Pierre Salanso, d'Aspres (Saint-Gervais), audit Jacques Salaville le vieux, ouvrier de ladite église, d'un setier de seigle de cens contre quinze livres tournois. Avec promesse de revente.

f° 281v°, le 16 novembre 1509, vente par Bertrand Claret le vieux, de Bramonas (Barjac), à Vital Bonicel le vieux, de Féliçon (Saint-Bauzile), d'un champ sis au Causse de Bramonas, appelé *lo champ de la Lebrateyra*, confronté au champ de Pierre Vital, de Bramonas, au champ de Jean Pontier, au champ herme de Jean Pessade, contre trente livres tournois. Fait à Mende, en présence d'Etienne de Lasfons, notaire, Denis Tondut, clerc de Serverette, habitant de Mende. Puis, le 22 décembre, ratification par Antoine Claret, fils de Bertrand, de Bramonas, de ladite vente faite par son père.

f° 285v°, le 16 novembre 1509, vente par Raymond Malaval, de Changefèges (Balsièges), à Bertrand Claret, dudit lieu, d'un champ appelé *la Fayssa del Chambo*, sis à Bramonas, confronté au champ de Pierre Vital, de Bramonas, au champ de Jean Pessade, dudit lieu, au champ d'Etienne Claret, et au chemin dit *delz gases* qui va de Bramonas à Balsièges, contre trente livres tournois que le vendeur a reçues.

f° 288v°, le 17 novembre 1509, quittance dotale générale par Jacoba Arzalier, veuve d'Antoine Rampvier, de Pelgeires (Badaroux), à Jean Arzalier, fils de feu Pierre, du Born, de toute la dot autrefois constituée devant feu Jean Jalvin, défunt notaire de Mende, par ledit Pierre Arzalier, alors fils de feu Jean Arzalier.

f° 289v°, le 22 novembre 1509, contrat de mariage entre Etienne Basalquette, fils de Pierre, de Mende, et Catherine Constans, fille de feu Laurent, du Chastelnouvel. Antoine Constans, fils dudit feu Laurent, constitue en dot à sa sœur cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Fait à Mende, en présence d'Etienne Bertin, recteur de Saint-Gervais, Vital Durand, Antoine Mercier, prêtres bénéficiaires de Mende, Pierre Galtier et Astorg Galhard, barbier, de Mende. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère.

f° 294, le 24 novembre 1509, vente par Jacques Chasal, carrier de Mende, à Michel David, de Saint-Gal, d'un pré dit *lo prat de las Ayras et delz chapebasses*, sis à Saint-Gal, contre dix livres tournois.

f° 296v°, le 3 décembre 1509, vente par Etienne Paulet, fils de feu Etienne de Peyrefiche (Barjac), à Jean Pigieyre, fils de feu Jacques, dudit lieu, d'un champ sis audit lieu, contre six livres tournois.